



ATELIERS D'ART
DE FRANCE

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
À l'attention de Monsieur le Ministre Nicolas Hulot
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Paris, le 20 mars 2018

Objet : Demande d'exonération de la nouvelle TICPE pour les professionnels des métiers d'art

Monsieur le Ministre,

En tant que Présidente d'Ateliers d'Art de France, organisation représentative des métiers d'art en France qui fédère plus de 6000 artisans d'art, artistes de la matière et manufactures d'art répartis sur l'ensemble du territoire, je me permets d'attirer votre attention sur la nouvelle loi des finances n°2017-1837, votée le 30 décembre dernier, qui supprime à compter du 1^{er} avril 2018 l'exemption de la taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE) dont bénéficiaient jusqu'à présent les gaz de pétrole liquéfiés (GPL).

Notre secteur, porteur de l'excellence française et des savoir-faire de la création, est particulièrement inquiet. En effet, de très nombreux professionnels du secteur des métiers d'art (dans les domaines de la céramique, du verre ou du métal, notamment) seront très directement et très durement touchés par cette nouvelle mesure, qui auront un impact économique fort sur les ateliers d'art, et nous ont demandé d'intercéder en leur faveur auprès de vos services.

J'attire votre attention sur le fait que le GPL est la source d'énergie la moins polluante, par rapport à toutes les autres énergies fossiles, pour l'obtention des émaux. J'ajoute que la combustion particulière requise pour l'obtention de certaines matières, ainsi que le permet le GPL, ne peut être obtenue par l'électricité.

Les dispositions de l'article 266 quinquies du Code des douanes prévoient une exonération de TICPE pour le gaz naturel utilisé par certaines professions qui entrent dans le cadre de fabrication de produits minéraux non métalliques. C'est pourquoi je sollicite votre bienveillance, en tant que présidente d'Ateliers d'Art de France et de l'Union Nationale Métiers d'Art, pour instaurer une exonération de TICPE similaire sur le butane et le propane et ainsi soutenir l'activité des métiers d'art correspondants.

Je vous remercie de l'attention que vous prêterez à cette demande et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Aude TAHON

*Présidente d'Ateliers d'Art de France
Présidente de l'Union Nationale des Métiers d'Art*